

New Convenient Pre-Authorized Payment

WHAT IS THE PRE-AUTHORIZED PAYMENT PLAN?

The *Pre-Authorized Payment Plan* is a convenient free service offered to all clients who owe Legal Aid Ontario money for legal services provided. You can have your monthly payment to Legal Aid Ontario automatically deducted from your bank account each month on a date you choose.

HOW DOES IT WORK?

By signing this form, you are allowing Legal Aid Ontario to withdraw your payment directly from your bank account. *Pre-authorized Payment* ensures that your account is always paid on time and it saves you the hassle of writing cheques or going to an area office to make to your payment.

To sign-up for this convenient plan, simply:

- complete the attached authorization form and remember to include your monthly payment amount and your payment date;
- attach a copy of a void cheque from the account that you intend to have deductions taken from; and,
- return it in the enclosed envelope.

We need to receive your signed *Pre-Authorized Payment Plan* form 30 days before your withdrawals are to begin. If you have a payment due within the next 30 days, please make your payment at your local Legal Aid office and you can submit the form at that time.

Legal Aid will notify you on your statement when your account has been switched to the *Pre-Authorized Payment Plan*.



CANCELLATION

Either you or Legal Aid can cancel this agreement in writing with at least 30 days notice.

If you cancel your *Pre-Authorized Payment*, you will still have to pay your outstanding debt to Legal Aid.

TO DISPUTE A WITHDRAWAL

You can dispute any withdrawal from your bank account that you think is wrong if: the payment was not withdrawn with your authorization wishes; or, the authorization has been cancelled; or, a pre-notification, if any, was not given.

To be reimbursed for the disputed amount, you must contact your bank within 90 days after the date the payment was debited from your bank account. You will have to sign a declaration (available from your bank) explaining that one of the above situations took place. After the 90 day period, you must contact LAO directly to dispute the withdrawal.

Terms and Conditions

- Make sure that the information on the authorization form is correct.
- Make sure that your bank account has enough money to cover payments.
- This authorization will remain in effect until cancelled (in writing) either by you or by Legal Aid Ontario or until the amount owing Legal Aid Ontario is paid in full.
- All payments will be withdrawn in Canadian funds and from Canadian approved banks only.
- To make any changes to your *Pre-Authorized Plan* such as your monthly payment amount, the dates of the withdrawals or even your address, you must let Legal Aid Ontario know in writing at least 30 days before your next payment is due.
- You can fax your information and include your Client Number, to Client Account Services at 416-979-8869 or by mail to Legal Aid Ontario, Client Account Services, 20 Dundas Street West, Suite 730, Toronto, ON M5G 2H1.
- You agree to allow Legal Aid to provide any personal information in this authorization to the financial institution, as long as it directly relates to and, is necessary for the proper application of this authorization.
- By providing Legal Aid with this signed authorization, you are also providing this information to the financial institution on the form.

For more information about Legal Aid Ontario's *Pre-Authorized Payment Plan*, please call Client Account Services at 1-800-668-8258.

PRE-AUTHORIZED PAYMENT PLAN—AUTHORIZATION AGREEMENT

Instructions Please complete Client and Payment Information section in order to instruct your financial institution to make payments directly from your account;

1. Please sign and date the form in the space provided;
2. Return the completed form with a personalized blank cheque marked "VOID" to Legal Aid Ontario at the address noted below or to your local Legal Aid office;
3. If you have questions, please write to: Client Account Services, Legal Aid Ontario at 20 Dundas Street West, Suite 730, Toronto, ON M5G 2H1 or call 1-800-668-8258 or contact your local Legal Aid office for further assistance.

CLIENT INFORMATION (PLEASE TYPE OR PRINT THE NAME OF THE PERSON PAYING THIS AGREEMENT)

Name of person paying _____ Telephone (____) _____
Address _____
City/T own _____ Province _____ Postal Code _____
Client Name _____ Client number _____
Signature _____ Date _____

PAYMENT INFORMATION

Monthly withdrawn \$ _____ Day of month: (please circle one) 5th, 10th, 15th, 20th, 25th or month end 30th/31st.

CLIENT FINANCIAL INSTITUTION/ BANKING INFORMATION (FOR PROVINCIAL OFFICE USE ONLY)

Name of Financial Institution _____
Branch _____
Branch Address _____
City/Province _____
Postal Code _____
Branch _____
Institution _____
Account _____

Nouveau programme pratique de paiement préautorisé

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME DE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ?

Le *programme de paiement préautorisé* est un service pratique offert gratuitement à tous les clients qui doivent de l'argent à Aide juridique Ontario pour des services juridiques qui leur ont été fournis. Grâce à ce programme, vous pouvez faire déduire automatiquement vos paiements mensuels à Aide juridique Ontario de votre compte en banque, chaque mois, à la date de votre choix.

COMMENT LE PROGRAMME FONCTIONNE-T-IL?

En signant le formulaire, vous autorisez Aide juridique Ontario à retirer vos paiements directement de votre compte en banque. Le programme de paiement préautorisé est une garantie que vos paiements sont toujours effectués à temps et il vous évite d'écrire des chèques ou de vous rendre à un bureau régional pour faire votre paiement.

Pour vous inscrire à ce programme pratique, il vous suffit de procéder de la façon suivante :

- remplir le formulaire d'autorisation ci-joint en indiquant le montant de votre paiement mensuel et votre date de paiement;
- joindre une copie d'un chèque annulé du compte duquel vous avez l'intention de faire les retraits;
- envoyer le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

Nous devons recevoir votre formulaire de paiement préautorisé dûment signé 30 jours avant le premier retrait. Si vous devez effectuer un paiement pendant cette période de 30 jours, veuillez le faire auprès du bureau régional local d'Aide juridique Ontario. Vous pouvez profiter de votre visite pour remettre au bureau votre formulaire dûment rempli.



Aide juridique Ontario vous indiquera sur votre relevé lorsque le programme de paiement préautorisé est entré en vigueur.

Aide juridique Ontario vous indiquera sur votre relevé lorsque le programme de paiement préautorisé est entré en vigueur.

ANNULATION

Vous ou Aide juridique Ontario pouvez annuler l'entente de paiement préautorisé, par écrit, sur préavis d'au moins 30 jours.

Si vous annulez votre programme de paiement préautorisé, vous devrez quand même rembourser votre dette impayée à Aide juridique Ontario.

POUR CONTESTER UN RETRAIT

Vous pouvez contester un retrait de votre compte en banque que vous estimez erroné dans les cas suivants : le paiement n'a pas été retiré avec votre autorisation, votre autorisation a été annulée ou un préavis, le cas échéant, n'a pas été remis.

Afin d'obtenir le remboursement du montant contesté, vous devez contacter votre banque dans les 90 jours qui suivent la date du retrait du paiement de votre compte. Vous devrez signer une déclaration (que la banque vous remettra) pour expliquer que l'une des circonstances ci-dessus s'est produite. Si la période de 90 jours a expiré, vous devez contacter AJO pour contester le retrait.

Modalités et conditions

- Vérifiez si l'information figurant sur le formulaire d'autorisation est exacte.
- Vérifiez si votre compte en banque contient suffisamment d'argent pour couvrir les paiements.
- L'autorisation demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit annulée (par écrit), par vous ou par Aide juridique Ontario, ou jusqu'à ce que les montants dus à Aide juridique Ontario soient entièrement remboursés.
- Tous les paiements sont retirés en devises canadiennes et de banques approuvées canadiennes uniquement.
- Pour apporter des changements au programme de paiement préautorisé, p. ex., au montant des paiements mensuels, aux dates des retraits ou même à votre adresse, vous devez en aviser Aide juridique Ontario, par écrit, au moins 30 jours avant la date de paiement du prochain versement.
- Vous pouvez envoyer l'information par télécopieur en indiquant votre numéro de client au Service des comptes clients, au 416 979-8869, ou par la poste, à Aide juridique Ontario, Service des comptes clients, 20, rue Dundas Ouest, Bureau 730, Toronto (Ontario) M5G 2H1.
- Vous consentez à autoriser Aide juridique Ontario à fournir des renseignements personnels contenus dans l'autorisation à l'institution financière, à condition qu'ils concernent directement l'application de l'autorisation et qu'ils soient nécessaires pour cette application.
- En remettant à Aide juridique Ontario l'autorisation signée, vous fournissez également cette information à l'institution financière mentionnée sur le formulaire.

Pour plus de renseignements sur le programme de paiement préautorisé d'Aide juridique Ontario, appelez le Service des comptes clients au 1 800 668-8258.

PROGRAMME DE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ - AUTORISATION

Directives : Veuillez remplir les sections Renseignements sur le client et Renseignements sur les paiements afin d'ordonner à votre institution financière d'effectuer les paiements directement de votre compte;

1. Veuillez signer et dater le formulaire dans les cases prévues à cet effet.
2. Retournez le formulaire dûment rempli accompagné d'un chèque en blanc personnalisé, portant la mention « Annulé », à Aide juridique Ontario, à l'adresse indiquée ci-dessous ou à un bureau local d'Aide juridique Ontario.
3. Si vous avez des questions, veuillez écrire au Service des comptes clients, Aide juridique Ontario, 20, rue Dundas Ouest, Bureau 730, Toronto (Ontario) M5G 2H1, ou composer le 1 800 668-8258, ou communiquez avec votre bureau local d'Aide juridique si vous avez besoin d'aide.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT (VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE LE NOM DE LA PERSONNE QUI EFFECTUE LES PAIEMENTS VISÉS PAR LA PRÉSENTE AUTORISATION)

Nom de la personne qui paie _____ Téléphone (____) _____
Adresse _____
Ville/localité _____ Province _____ Code postal _____
Numéro du client _____ Numéro de client _____
Signature _____ Date _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES PAIEMENTS

Montant retiré chaque mois _____ \$ Jour du mois : (encercez un seul choix) le 5, 10, 15, 20, 25 ou à la fin du mois, le 30 ou 31.

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE DU CLIENT/LE COMPTE EN BANQUE

(réservé au bureau provincial)

Nom de l'institution financière

Succursale

Adresse de la succursale

Ville/province

Code postal

Succursale

Institution

Compte